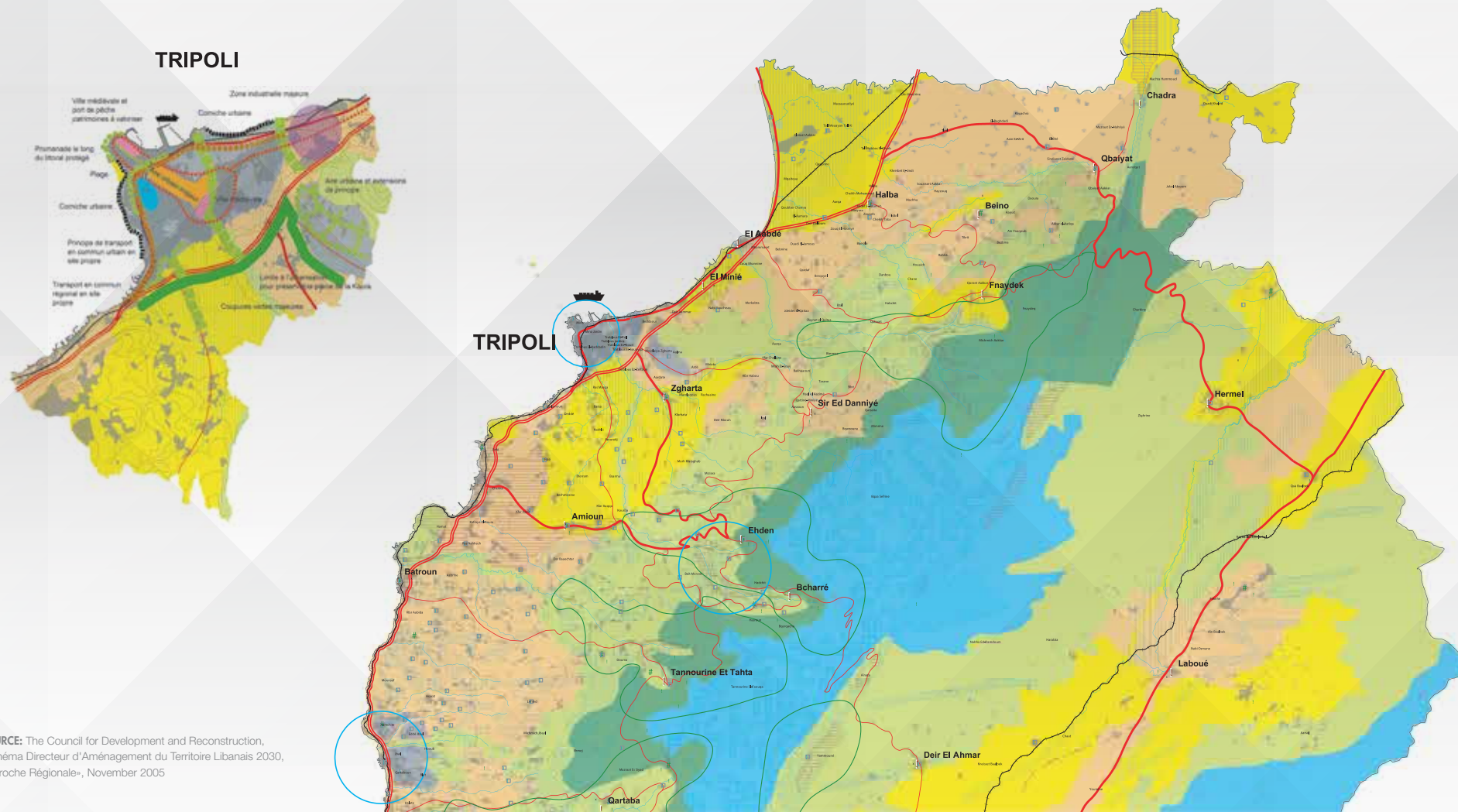


# SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE LIBANAIS

## APPROCHE RÉGIONALE: LE NORD



**Légende**

**VOCATIONS DOMINANTES DES SOLS**

- 1. Zones agricoles (cultures maraichères)
- 2. Zones arborées
- 3. Zones à vocation de grandes agglomérations
- 4. Zones à vocation de petites agglomérations
- 5. Zones à vocation de services

**ACTUÉS PATRIMONIAUX HISTORIQUES ET PAYSAGERS**

- 1. Patrimoine culturel (monuments)
- 2. Patrimoine naturel (sites classés, sites de patrimoine mondial)
- 3. Patrimoine paysager (sites de patrimoine paysager)
- 4. Patrimoine architectural (sites de patrimoine architectural)
- 5. Patrimoine industriel

**CONTRAINTES ET RISQUES**

- 1. Zones à caractère agricole (zones protégées)
- 2. Zones à caractère industriel (zones protégées)
- 3. Zones à caractère touristique (zones protégées)
- 4. Zones à caractère paysager (zones protégées)
- 5. Zones à caractère architectural (zones protégées)

**RESEAU ROUTIER**

- 1. Autoroutes
- 2. Routes nationales
- 3. Routes régionales
- 4. Routes locales
- 5. Routes communales

**STRUCTURE URBAINE**

- 1. Zones à caractère agricole (zones protégées)
- 2. Zones à caractère industriel (zones protégées)
- 3. Zones à caractère touristique (zones protégées)
- 4. Zones à caractère paysager (zones protégées)
- 5. Zones à caractère architectural (zones protégées)



► SOURCE: The Council for Development and Reconstruction, «Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire Libanais 2030, Approche Régionale», November 2005